

<p style="text-align:center"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2015</b></p>
---

L'an deux mille quinze, le 07 Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Neuvic, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Pierre BARTHES, Lucien BETAILLE, Murielle DELBEGUE, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Catherine LARTIGAUD, Joël MAURIANGE, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Juliette MURAT, Danielle PRADEL, Fabienne ROUGERIE, Henri ROY, Jacques SENEJOUX, Jean STÖHR.

Absents : André ALANORE ayant donné procuration à Pierre BARTHES, Jean-François JARRIGE, Anne RIVIERE ayant donné procuration à Marie-Laure MIRANDE, Laurence BUREAU ayant donné procuration à Jean STÖHR et Danielle PRADEL ayant donné procuration à Marie-Christine MAURY.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STÖHR, Maire, qui a désigné : Marie-Laure MIRANDE, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire des tragiques événements du 13 Novembre 2015 à Paris.

**Observations sur le précédent compte rendu :**

Monsieur ROY fait observer à l'assemblée que les comptes rendus affichés et publiés sont tronqués. Ils ne retranscrivent pas l'intégralité des débats tenus. Exemple est donné du projet de motion pour l'accueil de migrant dont nous ne retrouvons pas trace dans le compte rendu.

Monsieur BARTHES précise qu'au regard du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le compte rendu n'a pour seule obligation de préciser le sujet de la délibération et le résultat du vote, le procès-verbal, quant à lui, consigne dans le registre succinctement les débats tenus.

Monsieur ROY s'indigne contre ce procédé cynique et méprisant.

Le compte rendu du précédent conseil est validé sans remarques particulières

**Monsieur le Maire demande l'autorisation** au conseil municipal **d'inscrire un nouveau sujet** non prévu initialement **à l'ordre du jour**, à savoir l'achat d'une partie de parcelle de Groupama et l'autorisation de retirer le sujet prévu sur le bâtiment photovoltaïque.

**A l'unanimité les membres du conseil acceptent ce rajout et ce retrait de l'ordre du jour.**

**I-Présentation par la société ABO WIND d'un projet éolien**

Madame LO RE Delphine présente le projet de sa société.

Etant parti du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie,

La volonté régionale d'atteindre 600MW en 2020 et 1500 MW en 2030,

La prise en compte des servitudes liées à l'habitat (minimum 500 mètres des habitations), les servitudes règlementaires (militaire, ...), la sensibilité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF,...), les particularités du territoire (le lac,...), les réseaux électriques présents et le gisement éolien disponible.

Il ressort en première étude deux zones possibles à étudier, situées vers Cheyssac – la forêt noire et la forêt de La Vergne.

Elle présente les retombées économiques pour la collectivité.

Après questionnements divers et débats, Monsieur le Maire propose de clôturer ce sujet et remercie madame LO RE pour sa présentation.

## **II-Demandes de subventions**

### **2-1 Demande de DETR pour les travaux du PAB**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de demande de subvention au titre de la DETR auprès des services de l'Etat.

### **2-2 Demande de subvention auprès du conseil Départemental pour le traitement de l'eau pluviale lié les travaux du PAB**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de demande de subvention au titre du traitement des eaux pluviales auprès des services du conseil Départemental de la Corrèze.

### **2-3 Demande de subvention auprès du conseil Départemental au titre des amendes de police.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de demande de subvention au titre des amendes de polices auprès des services du conseil Départemental de la Corrèze.

Monsieur ROY précise qu'il a découvert récemment ce projet.

Monsieur le maire précise que ce projet a été affiché en mairie depuis 2 mois accompagné d'un cahier permettant de noter des remarques éventuelles à la disposition de tout citoyen.

**Après débat le conseil municipal à l'unanimité, valide ces demandes de subventions**

### **2-4 Demande de subvention auprès des services du conseil départemental au titre des de la DETR.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de demande de subvention au titre de la DETR auprès des services de l'Etat concernant la réfection de la rue de la Triouzoune.

Madame MAURY demande si un parking est prévu à proximité de l'école maternelle

Monsieur le Maire répond que le projet n'est pas encore abouti et que cela pourra être étudié.

Monsieur ROY précise que la plantation de bouleaux de l'autre côté de la route serait adapté, et qu'il serait intéressant de réfléchir à l'utilité de ralentisseurs.

Madame MAURY précise qu'il ne faudra pas couper la totalité des arbres

Monsieur GAERTNER précise qu'il a contacté la DREAL, Monsieur ARMENO. Cette personne confirme l'envoi de deux courriers à la mairie au sujet de la coupe des arbres en bordure de lac vers l'hôtel du lac.

Monsieur le Maire répond et affirme devant le conseil n'avoir jamais reçu de courrier de la DREAL à ce sujet

**Après débat le conseil municipal à l'unanimité, valide cette demande de subvention**

## **2-5 Demande de subvention auprès du conseil Départemental au titre des amendes de police sur la rue de la Triouzoune.**

Monsieur ROY propose au conseil municipal le projet de demande de subvention au titre des amendes de polices auprès des services du conseil Départemental de la Corrèze

**Après débat le conseil municipal à l'unanimité, valide cette demande de subvention**

## **2-6 Demande de subvention auprès du conseil Départemental pour la réfection de voies communales**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de demande de subvention au titre de la réfection des voies communales auprès des services du conseil Départemental de la Corrèze sur la route du Chambon à sans soucis – VC 95.

**Après débat le conseil municipal à l'unanimité, valide cette demande de subvention**

## **2-7 Demande de subvention auprès du conseil Départemental pour la réfection de voies communales**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de demande de subvention au titre de la réfection des voies communales auprès des services du conseil Départemental de la Corrèze sur la route du VVF – VC 41.

**Après débat le conseil municipal à l'unanimité, valide cette demande de subvention**

### **III-Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de création d'une grande communauté de commune sur le territoire haute Corrèze.

Madame ROUGERIE souhaite connaitre le résultat du vote de la communauté de communes des gorges de la Haute Dordogne.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire s'est positionné contre par 14 voix contre 11 voix pour et 1 abstention.

Monsieur GAERTNER donne lecture d'un texte de l'opposition, joint en annexe au présent PV.

Monsieur le Maire précise que la communauté de communes de Bort a délibéré à la quasi-unanimité pour fusionner avec la future grande communauté de communes de Haute Corrèze.

Monsieur GAERTNER précise que pour voter contre il y a obligation de présenter une contre-proposition. La seule proposition possible restant la fusion avec Bort.

Monsieur le Maire précise que cette grande communauté de communes peut également être un avantage, l'éloignement compte tenu des moyens de communications modernes est surmontable, et cela permettra d'exister face à des communautés de la taille de Brive ou Tulle. C'est une prise de conscience qu'exister seul est compliqué et qu'il faut se regrouper, les nouvelles régions compte tenu de leurs nouvelles tailles doivent trouver des entités importantes.

Madame DELBEGUE demande quelles seront les futures compétences de cette communauté  
Monsieur le Maire répond que l'ensemble des compétences exercées par une communauté actuelle devra être repris à l'échelle de la future communauté.

Monsieur ROY trouve dommage que la compétence économique soit prise sans la compétence du SYMA A89, ainsi que la disparition des petits syndicats

Monsieur le maire précise que le territoire du SYMA dépasse le territoire de la future communauté donc ne se trouve pas impacté par cette modification, concernant les syndicats, ils seront transférés vers la communauté de communes.

Monsieur BARTHES précise que la communauté des Sources de la Creuse souhaite intégrer la communauté de communes

Monsieur ROY précise qu'ils ont un fort taux d'endettement

Monsieur GAERTNER souhaite que la population soit informée des augmentations à venir des taxes locales.

Monsieur le maire répond que sur la base d'un même document l'analyse est différente. Il précise que certaines taxes seront revues à la hausse et d'autres à la baisse.

**Après débats le conseil municipal, favorable par 12 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre, valide la proposition du préfet.**

#### **IV-Adhésion de la communauté de communes des gorges de haute Dordogne au syndicat mixte à la carte du pays Haute Corrèze – Ventadour**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de la communauté de communes d'adhérer au syndicat mixte à la carte.

Monsieur ROY demande si le Pays de Haute Corrèze sera supprimé.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas la réponse à cette question et propose de se renseigner.

Madame ROUGERIE rappelle l'obligation de se positionner avant le 9 décembre.

Monsieur ROY précise qu'il s'abstiendra du vote par manque d'information sur l'avenir du Pays.

**Après débats le conseil municipal, favorable par 12 voix pour, 6 abstentions, autorise l'adhésion de la communauté de communes.**

#### **V-Modification de statuts du SIRTOM**

Monsieur le maire présente à l'assemblée la demande du SIRTOM de la région d'Ussel de modification de l'article 4 de ses statuts.

Monsieur GAERTNER demande la précision de « et assimilés »

Monsieur SENEJOUX répond que cela correspond aux déchets recyclables traités au camp César (Ussel)

Monsieur ROY précise qu'il s'abstiendra par manque d'explications sur le terme « assimilé »

Madame MURAT répond qu'« assimilés » sont des déchets recyclables

**Après débats le conseil municipal, favorable par 14 voix pour et 4 abstentions, valide cette modification.**

#### **VI-Groupement de commande pour réalisation des diagnostics accessibilité des bâtiments de 3eme et 4eme catégorie**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la proposition de la communauté de communes de procéder à un groupement des communes du territoire concernées par la réalisation par un bureau d'étude agréé des diagnostics accessibilités des bâtiments communaux de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie recevant du public.

Monsieur ROY demande si cela correspond à ce qui a été réalisé lors du diagnostic de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Monsieur le Maire répond que cela correspondait aux déplacements piétonniers dans les rues et à présent il convient de la faire pour les bâtiments publics par un organisme agréé.

Monsieur le maire demande s'il y a des candidats pour siéger à la commission d'appel d'offres.

Monsieur SENEJOUX Titulaire et M. BARTHES suppléant sont candidats et M. GAERTNER est candidat pour titulaire ou suppléant

Après vote par 14 voix pour le binôme SENEJOUX – BARTHES et 4 voix pour le candidat GAERTNER

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité, valide la participation de la commune de Neuvic au groupement de commande.**

### **VII-Assurance statutaire du personnel avec la CNP et le centre de gestion**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel.

Monsieur le maire propose de retenir la proposition de la CNP et précise la possibilité que le centre de gestion de la Corrèze assure les modalités de gestion.

Monsieur ROY demande si une convention a été signée avec la société SOFAXIS pour contrôler les agents en maladie

Monsieur le maire répond qu'il n'y a pas de convention entre la mairie et SOFAXIS, prend connaissance de la demande et propose d'apporter une réponse.

**Après débats le conseil municipal à l'unanimité valide les propositions de la CNP et du centre de gestion.**

### **VIII-Modification du tableau du personnel**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de tableau du personnel modifié suite au recrutement de Monsieur Mickael LAURENT aux services techniques. Il précise que le recrutement de cet agent fait suite à un contrat d'avenir de 3 ans.

Monsieur ROY demande qu'elle est la raison d'avoir enlevé le jeu place des tilleuls.

Monsieur le maire répond que cela fait suite à la visite de sécurité des jeux par la société APAVE

**Après débats le conseil municipal à l'unanimité valide le nouveau tableau du personnel**

### **IX- Affaire financière décision modificative n°3**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité de voter une décision modificative suite au nouveau calcul fourni par la société Orange concernant la taxe d'occupation du domaine public. Il y a donc nécessité d'annuler les titres émis et de refaire les titres avec les nouveaux montants.

Monsieur le maire présente donc les nouveaux chiffres corrigés à l'assemblée.

**Après débats le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision modificative.**

### **X- Affaire financière décision modificative n°4**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité de voter une décision modificative concernant l'augmentation du chapitre 11. Certaines dépenses n'ont pas été prises en compte lors de l'établissement du budget primitif 2015 telles que la réalisation de diagnostics électriques de bâtiments communaux, le changement de fournisseur de repas pour les cantines scolaires, l'achat de fertilisant pour les stades.

**Après débats le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision modificative.**

## **XI-Modification du tracé du sentier PDIPR de la Corrèze concernant l'itinéraire la Dordogne de villages en barrages**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nécessité d'apporter une modification du tracé suite à l'impossibilité d'emprunter le pont des Ajustants. Ce nouvel itinéraire de substitution passe par une passerelle au moulin de Tony.

Monsieur ROY précise que l'itinéraire aurait pu passer par le barrage et par des chemins ruraux via la Sarraudie. Il se tient à la disposition de Madame MIRANDE pour lui faire découvrir l'itinéraire possible.

**Après débats le conseil municipal à l'unanimité approuve cette modification du tracé.**

## **XII-Vente d'un bien communal**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de vente du bâtiment acquis en vue du projet Retrouvance.

Monsieur le maire précise que cette vente sera précédée d'une évaluation du service des domaines afin d'en fixer le prix minimum de la vente.

Monsieur ROY précise que cette zone est classée en zone tourisme et loisir au PLU.

**Après débat le conseil municipal favorable par 14 voix pour et 4 voix contre, valide de céder au plus offrant ce bien.**

## **XIII- Primes façades**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de primes façades pour Mme COSTA, Mme LUCAS, M. MICHELOU, M. BRZEZINSKI, M. TAGLIAFERRI et M. TISSET pour un montant total de 2 982€52.

**Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité valide ces sommes.**

## **XIV-Réalisation d'un bâtiment couvert en photovoltaïque**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un projet de construction d'un bâtiment couvert en photovoltaïque devait être présenté au conseil mais qu'il n'a pas en sa possession tous les éléments nécessaires à la présentation du dossier.

Monsieur ROY trouve l'idée intéressante

## **XV-Acquisition d'une partie de parcelle de Groupama**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'achat d'une partie de la parcelle de Groupama située le long de leur bâtiment au niveau de la rue de la tour 5 pierres dans le cadre des travaux prévus place Gambetta.

**Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cet achat.**

### Informations diverses

Monsieur ROY propose que le conseil municipal prenne une motion demandant à la poste de ne pas fermer le bureau le lundi

**Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette motion**

Madame MAURY demande s'il est possible d'obtenir un éclairage public pour les résidences des enseignants du Lycée agricole

Monsieur le maire répond que ces éclairages existent mais qu'ils sont cachés par les arbres des riverains.

Monsieur GAERTNER présente la demande des Saveurs du terroir d'obtenir un stationnement « arrêt minute » au droit de son commerce et un stationnement interdit au droit de son dépôt rue du commerce.

Monsieur le Maire répond qu'il faut étudier cette demande.

Monsieur GAERTNER demande quel est le principe de réservation des repas pour les cantines.

Monsieur le maire répond qu'au début le Lycée souhaitait un délai de 15 jours afin de modifier les quantités, suite à de nouvelles demandes j'ai proposé aux deux chefs d'établissements (maternelle et primaire) de gérer celles-ci et d'accepter ce service à titre exceptionnel.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Laure MIRANDE

Jean STÖHR

*ANNEXE texte lu par Monsieur GAERTNER :*

**Positionnement du Groupe Neuvic Uni pour une Commune Humaniste et Solidaire  
Sur la proposition de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal)  
présenté par le Préfet de la Corrèze.**

- Considérant la taille démesurée du territoire proposé par le Préfet (éloignement) et la perte de proximité avec les élus et services
- Considérant la diversité des communautés de communes, leur gestion, leurs compétences
- Considérant la composition de la nouvelle assemblée (plus d'une centaine d'élus) et le peu de poids qu'un élu rural aura au sein de celle-ci : les décisions ont de grandes chances d'être prises par une poignée d'élus qui décidera de tout
- Considérant que la fermeture des syndicats intercommunaux amplifiera de fait cette gouvernance unique et entraînera forcément une énorme augmentation des tarifs pour nos habitants et certainement un service moins efficient
- Considérant la demande de se prononcer sur un périmètre sans aucune garantie sur l'ensemble des compétences exercées par la future assemblée et donc sur les conséquences d'une telle fusion
- Considérant la perte de la compétence « urbanisme » qui engendre la perte d'autonomie des communes et de pouvoirs du maire en matière d'aménagement du territoire, ce qui risque de privilégier les agglomérations au détriment des communes rurales
- Considérant l'augmentation prévisible et inévitable de la fiscalité pour nos habitants, qui malgré les projections, pourrait être encore plus importante
- Considérant l'incertitude de gain pour le territoire en termes de dotations d'Etat (FPIC, DGF)
- Considérant le risque de fermeture de services publics du fait de la fusion (Trésor public de Neuvic par exemple)
- Considérant l'inquiétude que suscite une telle fusion concernant l'avenir de l'Office de Tourisme des Gorges de la Haute-Dordogne, tant au point de vue du devenir des salariés que de la gestion qui sera obligatoirement rattachée à l'EPIC nouvellement créé sur la Communauté Ussel-Meymac-Haute-Corrèze
- Considérant le vote négatif à la majorité du Conseil Communautaire des Gorges de la Haute Dordogne dans sa séance du jeudi 3 décembre 2015

**Notre groupe Neuvic Uni pour une commune Humaniste et Solidaire, se prononce contre ce périmètre et propose une fusion avec la communauté de communes du Val-Plateau-Bortois afin de rester dans une logique de proximité, de découpage cantonal, et de conséquences certainement moins douloureuses pour nos administrés et les personnels des différentes Com Com, tant au point de vu « services » que « financières ». Espérant ainsi aussi une meilleure représentativité au sein d'une nouvelle assemblée.**